



Urszula Dąbbska-Prokop

Université Jagellonne, Cracovie, Pologne

juprodamb@gmail.com

Reçu le 11.11.2014 / Évalué le 10.08.2015 / Accepté le 28.09.2015

Résumé

En rappelant les mérites de Dominique Rougé qui nous avait fait connaître la pensée d'Antoine Berman, cet article concerne la thèse bermanienne sur Nicole Oresme - un des créateurs, avec Jacques Amyot, d'une tradition dans la prose française.

Mots-clés : Antoine Berman, traduction, prose française

Nicole Oresme and *translatio studii*

Abstract

Having mentioned the merit of late Dominique Rougé, propagating the ideas of Antoine Berman in Poland, the paper stresses, after Berman, the role of Nicole Oresme as one of the creators, like Jacques Amyot, of the dominant pattern of translation in France.

Keywords: Antoine Berman, traduction, French prose

Je voudrais remercier ici, encore une fois, le très regretté Dominique Rougé et rappeler l'importance de ses activités et de sa présence parmi nous - romanisants de Cracovie des deux établissements : la Philologie Romane de l'Université Pédagogique où il donnait ses cours et la Philologie Romane de l'Université Jagellonne où il s'est vite fait plusieurs amis. Personnellement, je dois à Dominique non seulement sa bienveillance mais aussi l'accès à la pensée d'Antoine Berman, penseur méconnu en Pologne, de qui j'ai pu reconnaître l'originalité des vues, apprécier la nouveauté des idées proposées ainsi que, dans mes propres recherches, mettre à profit les solutions ou plutôt des suggestions enrichissantes contenues dans ses livres.

Il faut rappeler que la pensée de Berman et sa « critique positive » a permis, paraît-il, d'entrevoir « la traductologie » comme quelque chose de frais et de nouveau, modifiant dans une certaine mesure des approches à la traduction peut-être trop influencées par la réflexion traditionnelle, slave ou surtout anglosaxonne. Cela a déjà été l'objet de quelques observations ou analyses en Pologne (cf. p.ex. Brzozowski 2004) et de plusieurs

études en France, en Belgique ou au Canada. Cependant, nous savons qu'Antoine Berman est l'auteur non seulement, à côté de nombreux articles, des études *L'épreuve de l'étranger* (1984) et *La traduction et la lettre ou l'auberge du lointain* (1985) ainsi que d'un livre paru déjà après sa mort précoce, *Pour une critique des traductions : John Donne* (1995) où il démontrait, par de subtiles analyses, ce qu'il entendait par la critique de la traduction. Il est également l'auteur de deux ouvrages uniques que sont ses deux livres parus en 2012, établis d'après ses notes et articles par Isabelle Berman et Valentina Sommella : *L'Âge de la traduction. La 'tâche du traducteur' de Walter Benjamin, un commentaire* d'un côté, et de l'autre *Jacques Amyot, traducteur français. Essai sur les origines de la traduction en France*. C'est ce dernier livre qui m'intéressera ici tout particulièrement. En effet, il se démarque par l'originalité de ses réflexions sur la traduction en France au Moyen Age et ensuite à l'époque de François Ier, et aussi par ses observations sur l'évolution de la langue française, entrevue dans une optique culturelle, et aussi politique.

En quoi consiste l'originalité et la valeur de ce dernier livre ? - dont j'ai pu encore discuter avec Dominique Rougé, et sans qui je n'aurais peut-être pas eu la chance de le remarquer, parmi tant d'ouvrages qui traitent ces derniers temps de problèmes concernant la traduction. Or, en donnant à son livre le sous-titre *Essai sur les origines de la traduction en France*, Antoine Berman explique dans la *Préface* qu'il s'agissait pour lui de « faire l'archéologie de l'acte de traduire » en France, c'est-à-dire de rappeler le rôle des deux « fondateurs de tradition de traduction » que sont pour lui Nicole Oresme au XIV^e siècle et Jacques Amyot au XVI^e siècle. En fait, leur rôle importe au même titre pour l'histoire de la traduction que pour le développement de la langue française. En même temps, le livre soulève d'autres questions, surtout celle concernant l'impact culturel et politique de l'activité des deux traducteurs étudiés par Berman, problème dépassant les cadres de ces remarques, suggéré pourtant dans son livre tout comme dans d'autres études consacrées aux traducteurs en ancien et en moyen français. Ici, je m'arrête sur les réflexions de Berman concernant l'activité d'Oresme, le grand « translateur » du temps du roi Charles V le Sage. Car, si je mets à part la partie centrale du livre de Berman sur le rôle novateur et décisif pour la traduction en France de Jacques Amyot, c'est qu'un autre essai, plus ample et plus développé, devrait rappeler, dans une étude comparative avec d'autres pays, ce qui est méconnu en Pologne et peut-être même insuffisamment connu en France, à savoir l'importance de ce traducteur - le plus grand traducteur français selon Berman - qui a « créé le modèle de la traduction française et le modèle de la prose française ».

L'activité de Nicole Oresme est plus modeste que celle d'Amyot deux siècles plus tard mais, d'une façon autre, elle est aussi très importante. En traduisant pour le roi Charles V le Sage l'oeuvre d'Aristote (à partir d'un texte rédigé en latin au XIII^e siècle, comme

le rappelle Jacques Monfrin 1964), il contribuait à assigner au français, au dire de Berman, « le statut de langue ‘savante’ » et en même temps, il réalisait consciemment un projet hardi. En fait, tout son effort traductif avait pour but, et aussi pour effet, non seulement de transmettre la pensée ancienne (surtout celle d’Aristote), et de créer une prose appropriée (i.e. riche en termes capables d’exprimer des notions et relations abstraites, autrement dit « un français lettré et savant qui n’existait pas auparavant »), mais aussi -- d’exalter le pouvoir du roi, et c’est cela qui le distingue des autres traducteurs.

On connaît, avant le XIV^e siècle, plusieurs textes écrits en prose vernaculaire. A titre d’exemples, j’en mentionnerai quelques-uns. Des chroniques racontent les événements historiques (telle *Histoire de la conquête de Constantinople* de Geoffroy de Villehardouin ou *Li estoires de chiaus qui conduisent Constantinople* de Robert de Clari, ou bien encore *Les Grandes Chroniques de France* ou *Roman des roys*). D’autre part, sont écrites en « *lingua materna* » des *Vies des saints*. Apparaissent également des textes en prose non-littéraires, utilitaires, administratifs, bien que le latin continue comme l’on sait à être en usage dans les textes juridiques jusqu’à la promulgation de l’Ordonnance de Villers-Cotterets en 1539. Apparaissent aussi de nombreuses traductions. Jacques Monfrin, en en parlant dans deux longs articles (1964), observe que par elles, des « reflets de l’humanisme latin eurent familiarisé les esprits, dès le troisième quart du XII^e siècle, avec l’histoire de quelques personnages illustres de l’Antiquité » et que par conséquent, « les lecteurs de langue française voulurent en savoir davantage ». Il constate d’ailleurs qu’en recourant à ces textes anciens « au lieu de les faire passer directement en français, on préféra les adapter et les combiner dans des compilations plus ou moins fantaisistes ». Parmi ces adaptations, Monfrin cite p.ex. des ouvrages de Suétone, de Salluste, de Lucan, de César, et également des ouvrages de droit (1964 : 164). Ce qui me paraît pourtant plus important, c’est qu’il observe qu’au XIV^e s. apparaissent déjà « de véritables traductions ».

Car, adaptations ou compilations, toujours est-il que, comme le constate Berman (2012 : 9), c’est la traduction en *lingua materna* des textes antiques (leur « translation », transfert des contenus souvent modifiés) qui était, surtout au XIV^e et au XVI^e siècle, une *source d’enrichissement* littéraire, scientifique et linguistique, d’une prose qui jusqu’à ce temps restait encore relativement primitive. Monfrin mentionne p.ex. une traduction de Tite-Live par Bersuire (terminée vers la moitié du XIV^e s.) où Bersuire « avait mis en tête de son ouvrage un petit dictionnaire des latinismes nouveaux ».

Il faudrait - entre parenthèses puisque c’est Nicole Oresme qui se trouve ici au centre des observations - rappeler la « renaissance carolingienne » et la « *translatio studii* » d’époque qui a provoqué, grâce à l’effort de nombreux copistes, l’introduction des textes latins ou traduits en latin du grec. De plus, il conviendrait de ne pas oublier le

développement de la littérature latine au XIIe siècle. Comme l'observe Philippe Wolff (1971 : 178), « cette Renaissance du XIIe siècle restera sans lendemain », n'empêche, dit-il, qu'« une véritable mutation... commence à s'opérer », notamment, commence à se développer une littérature en langue vulgaire, en Germanie et en France, aussi en Angleterre.

Revenons à Nicole Oresme. C'est bien lui, soutenu par « la volonté expresse » de Charles V (cf. aussi Monfrin 1965) qui avait compris la nécessité et le sens profond de l'appropriation du savoir gréco-romain en France par l'intermédiaire de la traduction. En même temps, contribuant au développement de la *lingua materna*, son effort d'approprier les « auctoritates » servait évidemment d'appui au pouvoir royal. Claude Hagège ne constate-t-il pas que « Le français, langue du roi, est un important instrument de pouvoir politique » (1996 : 43) ? A l'époque de Charles V, c'est donc pour répondre à sa volonté d'asseoir son pouvoir sur la langue pouvant être comprise de ses sujets, que les « translateurs » et parmi eux, Nicole Oresme, se mettent à transférer le savoir en langue vernaculaire. Ainsi, face au « clerquois », la langue des clercs qui « fondaient leur autorité sur le latin » (Berman 2012 : 28), Oresme s'approprie-t-il, en le « traduisant » en « vulgaire » c'est-à-dire le français de l'époque, langue que Berman appelle « partiellement culte » (2012 : 17), des richesses de la pensée et des écrits anciens, surtout celles d'Aristote.

Rappelons que cette appropriation des grands textes antiques, la *translatio studii*, est une procédure dont les origines ne semblent pas être bien datées. Curtius, en parlant du transfert du savoir ancien en latin, le fait remonter à l'époque de Charles le Chauve. William Brennan constate que l'idée de la *translatio studii* était née en France déjà à l'époque Carolingienne, lorsqu'Alcuin avait eu l'idée de transmettre l'enseignement de Grèce et de Rome à Paris (Brennan 1981 : 55) ; il observe en même temps que, si elle n'a pas connu vogue en Angleterre, elle « semble avoir joué un rôle important dans la réflexion de Milton sur l'éducation » (1).

Toujours-est-il, je rappelle, que la *translatio studii* signifiait au Moyen Age le transfert du savoir antique et se greffait sur une autre notion : la *translatio imperii*, désignant le passage de la civilisation en direction de l'Est vers l'Ouest, des grandes cultures orientales vers la Grèce et de là vers Rome et la France de Charlemagne. Les deux notions, la *translatio imperii* et la *translatio studii*, servaient des buts politiques, légitimant le pouvoir royal, opposé à la concurrence, de la France dans ses relations avec l'Angleterre, des rois français par rapport à l'Église et aux clercs. Et elles servaient aussi la civilisation. Ernst Robert Curtius (cf. 1990 : 94) n'accentue-t-il pas l'influence de la culture latine sur la poésie française en France et en Angleterre, influence d'ordre formel (apparition de genres tels le roman épique en vers ou la poésie allégorique) et en même temps influence de grande importance sur la pensée, surtout en France ?

Selon lui, le latin « avait ouvert la langue aux Français » (1990 : 393). Et c'est au XIV^e siècle - répétons-le - que ce processus prend comme le souligne aussi Berman, un essor important, entraînant un développement de la langue française qui, dans la suite, devient « culte et riche ». Notons cependant qu'en soulignant le rôle de la translation, Berman constate, en réfléchissant sur l'activité de Jacques Amyot, que le vrai français littéraire - le français moderne - qui doit tant à la *translatio studii*, s'est constitué définitivement sur trois sources et non pas sur une, à savoir : « sur la base d'une oeuvre autochtone, le *Pantagruel*, qui comporte d'ailleurs de nombreux éléments polylingues et traductifs ; sur celle d'une autraduction, l'*Institution* de Calvin ; sur celle d'une grande traduction, le Plutarque d'Amyot » (Berman 1986 : 206).

Le projet d'Oresme - et de Charles V - de transférer ce savoir en langue vernaculaire avait donc d'un côté des conséquences politiques, parce qu'il permettait à ce roi, ainsi qu'aux autres rois français par la suite, d'atteindre un grand nombre de leurs citoyens et, en s'appuyant sur le *français*, de fonder ainsi sur celui-ci leur autorité, contre le pouvoir de la clergie utilisant le latin. D'un autre côté, je répète, ce projet provoquait un développement considérable de la langue même, Charles V voulant « faire de fort latin cler et entendable romant » (Berman 2012 : 32). Ceci concerne surtout le vocabulaire, dans lequel on pouvait désormais penser « les lettres » et atteindre un savoir (pour plus de détails, v. mon article 2014). Ceci concerne aussi la prose, parce que, comme dit Berman (2012 : 40), les « textes qu'il [Oresme] a écrits en prologue de ses traductions d'Aristote jettent les bases de toute la future 'politique' du français comme langue culte », y compris l'organisation logique de la phrase.

Plusieurs questions s'imposent. D'autres pays d'Europe connaissaient-ils le même phénomène ? Antoine Berman n'en parle pas, mais d'autres sources soulignent les facteurs décisifs contribuant à l'emploi du latin en Europe comme langue de communication et à son rôle en tant que langue de l'Eglise, des cours royaux ou princiers et de la justice : pouvoir princier ou royal faible, manque d'un centre culturel, dispersion dialectale - et par conséquent, nécessité pure et simple d'avoir une lingua franca dans les pays plurilingues et plurinationaux, etc., etc. Mais les langues « vernaculaires » sont lentes à s'y imposer. On pense p. ex. à l'Allemagne où la langue ne commence à se former qu'avec Luther. Je pense aussi à la Pologne où le latin cédait la place à la langue polonaise dans quelques traductions de la Bible (Psalterz Floriański XIV^e s., Biblia Królowej Sonki) déjà au début du XV^e s., mais le latin continuait à être longtemps la langue de l'Université, de l'école et de la juridiction. Quant à l'Italie, elle se servait du latin, mais, dès le XIII^e s. ; dans des textes religieux et poétiques à côté du latin apparaissait déjà la *sermo vulgaris*. L'Espagne traduisait du grec, par l'intermédiaire de l'arabe, déjà au XIII^e siècle.

Translatio studii ne jouerait-il donc le rôle si particulier qu'en France? Curtius affirme que c'est la France qui en était le « pilier » parce que c'est surtout là que se développaient les *artes liberales* et la rhétorique, dans les écoles cathédrales.

Répétons en tout cas que c'est en France que les traductions des textes antiques, et parmi elles, celles opérées par Nicole Oresme, qui ont provoqué un véritable « tremblement », comme dit Berman, entraînant l'évolution, sinon la fondation, d'une prose moderne :

« La 'décision de traduire», prise par les rois de France au XIVe siècle, écrit-il, a ainsi inauguré un destin de la langue française qui est encore le nôtre. Elle a, d'abord, changé le statut même de la *lingua materna* [...], la langue maternelle est devenue la langue de la nation et de la 'patrie' [...]. Mais elle ne possède désormais cette valeur que parce qu'elle est devenue en même temps langue-du-savoir et langue-du roi » (2012 : 38).

Les réflexions d'Antoine Berman sur le rôle de la traduction en France au XIVe et au XVIe siècles, ainsi que sur la contribution de celle-là à l'histoire de la langue française, se montrent ainsi d'un rare intérêt. Il dit ouvertement qu'à côté de la langue, ou plutôt à travers elle, le transfert du savoir a eu un impact considérable sur la manière de penser et surtout de s'exprimer des Français. Son livre ne devrait-il pas par conséquent porter aussi un autre sous-titre : *Essai sur les origines de la prose et de l'écriture en France ?*

Bibliographie

- Berman A. 1986. « La terre nourrice et le bord étranger ». *Communications* n° 43, p. 205-224.
- Brennan W. 1981. « Milton's Of Education and the Translatio Studii ». *Milton's Quarterly* 15, 52-54, online.
- Brzozowski J. 2004. Czy istnieje w Polsce szkoła hermeneutyczna w przekładzie? In : *Między oryginałem a przekładem IX*, 23-38.
- Curtius, E.R. 1997. *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter*, ici : *Literature europejska i łacińskie średniowiecze*, tr. pol. A. Borowski, Kraków.
- Dąbmska-Prokop U. 2014. O *translatio studii* kilka uwag. In : *Linguistique romane et linguistique indo-européenne. Mélanges...* Witold Mańczak, Kraków, PAU-UJ
- Monfrin J. 1964. « Les traducteurs et leur public au Moyen Age ». In : *Journal des Savants*, 5- 20.
- Wolff, Ph. 1971. *L'Eveil intellectuel de l'Europe*, T. I. de la coll. *Histoire de la pensée européenne*. Paris : Seuil.